

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

- Rapport d'activité
- Rapport de gestion
- Comptes sociaux au 31 décembre 2019 et annexes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport d'activité 2019

Lors de sa réunion du 29 avril 2020, le conseil d'administration de d'**Hybrigenics (ALHYG – Euronext Growth)**, a arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019, présentés synthétiquement ci-dessous. Les données chiffrées mentionnées dans le présent communiqué de presse sont issues des comptes annuels, en normes comptables françaises, dont les procédures d'audit sont en cours de finalisation par les commissaires aux comptes. Le rapport financier annuel 2019 sera mis en ligne sur le site internet de la société, www.hybrigenics.com, dès que le rapport d'audit relatif à la certification par les commissaires aux comptes aura été émis.

Résultats financiers 2019

Données comptes sociaux en M€ Normes françaises	2018	2019
Chiffre d'affaires	0,1	0,2
Résultat d'exploitation	-7,6	-1,4
Résultat net	-7,5	-0,7

Le programme de développement d'Hybrigenics reposait essentiellement sur l'inécalcitol, un agoniste des récepteurs de la vitamine D actif par voie orale. L'échec de l'étude clinique de l'inécalcitol en double aveugle contre placebo concernant la leucémie myéloïde aiguë (LMA) a entraîné l'arrêt de ce projet. L'activité en 2019 a donc consisté à gérer le portefeuille des familles de brevets qui protègent l'utilisation de l'inécalcitol dans l'éventualité d'une reprise de ce produit par d'autres acteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques.

Consécutivement à l'arrêt de ce projet, Hybrigenics avait engagé fin 2018 une réduction drastique de ses charges d'exploitation. Ainsi, la perte d'exploitation a été ramenée de -7,6 M€ en 2018 à -1,4 M€ en 2019 (rappel : -1,0 M€ à l'issue du 1^{er} semestre 2019).

Après comptabilisation d'un résultat exceptionnel positif à 0,7 M€, constitué principalement de reprises de provisions et de la réévaluation à la hausse du CIR (Crédit Impôt Recherche) au titre de l'exercice 2018, le résultat net part du groupe s'élève à -0,7 M€, à comparer à une perte de -7,5 M€ en 2018.

Situation bilancielle au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'élevaient à 5,2 M€.

Au cours de l'exercice 2019, il a été constaté deux opérations : (i) une diminution du capital social, par absorption des pertes antérieures, passé de 4 675 394,80 € à 467 359,48 € par diminution de la valeur nominale des actions de 0,10 € à 0,01 €, et (ii) une augmentation du capital social à travers l'apport partiel d'actifs de DMS. Le capital social est ainsi passé de 467 359,48 € à 2 337 697,40 €, divisé en 233 769 740 actions de 0,01€ chacune.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2019

Par décision du Conseil d'administration d'Hybrigenics, Mr. Julien Gauthier a été nommé Directeur général de la société, en remplacement de Mr. Rémi Delansorne.

La fin du 1^{er} trimestre 2020 a été marquée par la pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences sanitaires. La situation étant par nature extrêmement évolutive, il est pour l'instant difficile d'en quantifier précisément les effets sur l'activité, en particulier si la crise sanitaire se prolongeait.

HYBRIGENICS SA

Société anonyme au capital de 2 337 697,40 euros
Siège social : 393, Rue Charles Lindbergh – 34 130 Maugeio
415 121 854 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur les activités de la Société pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019 et soumettons à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous proposons en outre de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'approuver les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, le cas échéant.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels ont été mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes au 31 décembre 2019, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

1. Situation de la Société et activité au cours de l'exercice écoulé

Apport partiel d'actifs :

Le 14 octobre 2019, le Conseil d'administration d'Hybrigenics a constaté la levée de l'ensemble des conditions suspensives et a donc entériné la finalisation de l'apport partiel d'actif du pôle DMS Biotech à Hybrigenics à effet au 1er juillet 2019 (cf communiqué de presse du 15 octobre 2019).

En conséquence :

- la société DMS est devenue actionnaire majoritaire de Hybrigenics à hauteur de 80% du capital d'Hybrigenics par souscription d'actions nouvelles émises en rémunération de l'apport partiel d'actifs,
- Hybrigenics détient désormais 100% de la société Stemcis qui détient elle-même 99,92% d'Adip'Sculpt,
- Le conseil d'administration d'Hybrigenics a été entièrement renouvelé avec trois nouveaux administrateurs (Mr. Jean-Paul Ansel, également président-directeur général de DMS, Mme. See-Nuan Simonyi, également administratrice de DMS, et Mr. Philippe Nérin, administrateur indépendant),
- Mr. Jean- Paul Ansel est président du conseil d'administration d'Hybrigenics,

Capitaux propres :

En date du 20/09/2019, l'assemblée générale a procédé à l'apurement des pertes par une réduction de capital, par diminution du montant nominal des actions de 0,10€ à 0,01€. Le capital social a ainsi été réduit de 4.675.394,80€ à 467.539,48€, par imputation sur les pertes inscrites au compte "report à nouveau". Le solde du compte "report à nouveau" de 89.041.504,84€ a été imputé sur le compte prime d'émission ramené de 89.855.765,87€ à 814.261,03€.

Cette même assemblée générale a validé l'apport partiel d'actifs qui a entraîné une augmentation de capital et la constatation d'une prime d'apport. Le capital social a été ainsi augmenté de 467.539,48€ à 2.337.697,40€, divisé en 233.769.740 actions de 0.01€ chacune.

La prime d'apport est de 2.813.34,50€ correspondant à la différence entre le montant de l'actif net apporté de 4.683.500,42€ et le montant de la valeur nominale de l'augmentation de capital de 1.870.157,92€.

Activité

Hybrigenics s'est focalisée jusqu'à la fin de l'exercice 2018 sur la R&D pharmaceutique contre les cancers hématologiques, avec un programme de développement clinique basé sur l'inécalcitol et un programme de recherche de pointe sur les protéases spécifiques de l'ubiquitine.

Le programme de développement d'Hybrigenics reposait sur l'inécalcitol, un agoniste des récepteurs de la vitamine D actif par voie orale. L'échec pour futilité de l'étude clinique de l'inécalcitol en double aveugle contre placebo dans cinq pays (France, Etats-Unis, Allemagne, Espagne et Belgique) dans la leucémie myéloïde aiguë (LMA) a entraîné l'arrêt du développement du seul candidat-médicament d'Hybrigenics. L'activité en 2019 dans ce domaine a consisté à clôturer tous les centres d'expérimentations cliniques dans le respect des exigences réglementaires de chaque pays, et à gérer le portefeuille des familles de brevets qui protègent l'utilisation de l'inécalcitol dans l'éventualité d'une reprise de ce produit par d'autres acteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques.

Historiquement, la recherche d'Hybrigenics s'est concentrée sur les protéases spécifiques de l'ubiquitine (USPs) validées en interne en tant que cibles oncologiques originales, et sur la découverte d'inhibiteurs d'USP comme nouveaux médicaments anti-cancéreux potentiels. Les activités de recherche ont été stoppées suite à l'échec et à l'arrêt du programme phare d'Hybrigenics basé sur l'inécalcitol. L'activité en 2019 s'est limitée à la gestion du portefeuille des familles de brevets dans le domaine et à la défense de la principale d'entre elles.

Compte tenu de l'arrêt du développement clinique de l'inécalcitol et des recherches en interne sur les inhibiteurs d'USP, à la date du 30 novembre 2018, tous les effectifs de R&D étaient licenciés, et les contrats des 4 derniers salariés ont pris fin en février 2019.

En parallèle et de manière entièrement indépendante depuis octobre 2016, un projet de développement d'inhibiteur d'USP est mené seul par Servier faisant suite à cinq années de collaboration de recherche avec Hybrigenics Pharma qui est restée éligible à trois milestones potentielles :

- 2 millions d'euros lors du traitement du premier patient dans la première étude clinique,
- 5 millions d'euros lors de la décision de lancer une étude clinique susceptibles d'aboutir à l'enregistrement d'un médicament (étude « pivotale »),
- 5 millions d'euros lors du premier enregistrement d'un médicament dans sa première indication thérapeutique.

Servier a confirmé à Hybrigenics Pharma le 15 novembre 2018 que le projet de développement était toujours actif mais a indiqué que le traitement du premier patient et le paiement de la milestone qui y est associée pourraient intervenir en 2022.

2. Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est de 235 K€ (en lien avec la filiale Hybrigenics Inc) contre 77 K€ au 31 décembre 2018.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 542 K€ contre 1 129 K€ au titre de l'exercice précédent, la diminution des revenus de sous locations étant cohérente avec la réduction des locaux occupés par la société.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 902 K€ contre 8 766 K€, cette diminution concorde avec la réduction du niveau d'activité qui s'est limité à la clôture des centres d'expérimentations cliniques.

Le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -1 360 K€ contre une perte de 7 638 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif à hauteur de -171 K€ correspondant principalement à la dépréciation des titres de la filiale Hybrigenics Pharma aux USA, le résultat financier de l'exercice 2018 s'élevait à -189 K€ et était principalement impacté par la dépréciation de créances rattachée à la participation dans la société Hybrigenics Services.

Le résultat exceptionnel est de 736 K€ (principalement constitué de régularisations sur les postes de factures non parvenues) contre -49 K€ au 31 décembre 2019.

Après prise en compte des crédits d'impôts de 60 K€ (crédit d'impôt recherche), le résultat net s'élève à - 736 K€ contre une perte de - 7 528 K€ au 31 décembre 2018.

Bilan

Au 31 décembre 2019, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 2 476 K€ contre 586 K€ au titre de l'exercice précédent, compte tenu de l'acquisition des titres de la société STEM CIS pour une valeur de 2 291 K€
- L'actif circulant est de 3 435 K€ contre 3 408 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 5 230 K€ contre 1 282 K€ au titre de l'exercice précédent, compte tenu des opérations résultant de l'apport partiel d'actif.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 72 K€ contre 64 K€ en 2018
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 610 K€ contre 2 646 K€ au titre de l'exercice précédent, en cohérence avec la réduction du niveau d'activité,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2019 est de 5 911 K€ contre 3 995 K€ au titre de l'exercice précédent.

Information relative à l'échéance des créances clients (Article L.441-6-1 al.1)

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2019 :

Échéances Clients (en milliers d'euros)	Montant des créances TTC	Nombre de factures
factures non échues		
factures échues de 1 à 30 jours		
factures échues de 31 à 60 jours		
factures échues de 61 à 90 jours		
factures échues à plus de 90 jours	90	10
factures à établir	3	1
Total	93	11

Le tableau présente le solde des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2018 :

(En millier d'euros)

Échéances	Montant des créances 2018 (HT)	Montant des créances 2017 (HT)
Factures non échues	20	302
Factures interco	45	714
Factures échues de 1 à 30 jours	0	66
Factures échues de 31 à 60 jours	0	153
Factures échues de 61 à 90 jours	3	3
Factures échues à plus de 90 jours	49	38
Factures à établir	2	0
TOTAL	119	1276

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2019 :

Échéances Fournisseurs (en milliers d'euros)	Montant des dettes TTC	Nombre de factures
factures non échues	6	6
factures échues de 1 à 30 jours	97	5
factures échues de 31 à 60 jours	0	
factures échues de 61 à 90 jours	-	
factures échues à plus de 90 jours	192	9
factures non parvenues	171	19
Total	466	39

Remarque sur les dettes fournisseurs : il y a un litige en cours avec un fournisseur, qui a fait l'objet d'une provision à hauteur de 40 k€.

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2018 :

(En millier d'euros)

Échéances	Montant des créances 2018 (HT)	Montant des créances 2017 (HT)
Provision factures non parvenues	795	1208
Factures non échues	518	916
Factures interco	437	299
Factures échues de 1 à 30 jours	0	24
Factures échues de 31 à 60 jours	0	0
Factures échues de 61 à 90 jours	0	36
Factures échues à plus de 90 jours	40	55
TOTAL	1790	2538

3. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Compte tenu de l'arrêt du développement clinique de l'inécalcitol et des recherches en interne sur les inhibiteurs d'USP, à la date du 30 novembre 2018, tous les effectifs de R&D étaient licenciés, et les contrats des 4 derniers salariés ont pris fin en février 2019.

L'activité en 2019 a consisté à clôturer tous les centres d'expérimentations cliniques dans le respect des exigences réglementaires de chaque pays, et à gérer le portefeuille des familles de brevets.

4. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

- Risque de liquidité et de crédit

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

- Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, la société HYBRIGENICS ne détient pas d'actions propres.

- Risque hors bilan

Engagements donnés :

Le compte titres détenu par Hybrigenics dans le capital de STEM CIS est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société STEM CIS.

Engagements conditionnels :

Dans le cadre de l'acquisition des licences inécalcitol en novembre 2005, la Société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction du franchissement des différentes phases de

développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule. Le solde de ces paiements conditionnels au 31 décembre 2019 s'élève à 1 900 K€. Par ailleurs, le contrat d'acquisition des licences Inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2019, prévoit le paiement par Hybrigenics de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments.

Ces deux engagements ont peu de probabilité de réalisation à ce stade.

- **Risques juridiques - Litiges**

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges sont essentiellement composées :

- D'un litige commercial existant depuis l'exercice 2017 avec un fournisseur dont le risque est estimé à 40K€
- D'un litige prud'hommal relatif des demandes de réévaluation d'indemnités de départ pour 32 K€

5. Activité en matière de recherche et développement

La société n'a plus d'effectifs salariés en recherche et développement, l'activité se limite donc à l'entretien et à la défense des brevets.

Les dépenses en recherche et développement des exercices antérieurs ont été comptabilisées directement en charges au cours de chaque exercice concerné.

6. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité consistera à gérer le portefeuille des familles de brevets qui protègent l'utilisation de l'inécalcitol dans l'éventualité d'une reprise de ce produit par d'autres acteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques, et à suivre l'activité des filiales.

7. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Par décision du Conseil d'administration d'Hybrigenics lors de sa réunion du 12 mars 2020, Monsieur Julien Gauthier a été nommé Directeur général de la société, en remplacement de M. Rémi Delansorne.

Point de situation Covid-19

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, sont survenus la crise sanitaire évolutive du COVID-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive, et, à ce stade il est difficile d'anticiper les impacts sur la société Hybrigenics.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.

8. Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, était de 0 %.

9. Informations concernant les mandataires sociaux

Monsieur Ansel est devenu président du conseil d'administration à compter du 14 octobre 2019 en remplacement de Monsieur Remi Delansorne, Monsieur Delansorne est néanmoins resté au poste de directeur général jusqu'au 12 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du code de commerce :

Rémunération perçue par les mandataires sociaux

Dirigeants et Administrateurs	Fonction	Rémunération brute			Avantage en nature	Rémunérations allouées aux administrateurs	
		globale	fixe	variable		Honoraires	
Rémi Delansorne	Président du CA* Directeur Général	270 000	270 000	-	-	22 500	Non
Alain Munoz	Administrateur *					31 500	Non
Pierre Serrure	Administrateur *					19 620	Non
Mogens Vang Ramussen	Administrateur *					19 620	Non
Albert Saporta	Administrateur *					10 500	Non
Philippe Nerin	Administrateur **						Non
Nuan Simonyi	Administrateur **						Non
Jean-Paul ANSEL	Président du CA**						Non

(*) jusqu'au 14 octobre 2019

(**) depuis le 14 octobre 2020

Par ailleurs, la Société rembourse aux administrateurs les frais de déplacement relatifs aux réunions du Conseil.

Droits à actions gratuites émis au profit des mandataires sociaux

Aucun droit à actions gratuites n'a été émis au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019.

10. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations

Consécutivement à l'opération d'apport partiel d'actifs finalisée en octobre 2019, Hybrigenics détient désormais 100% de la société Stemcis qui détient elle-même 99,92% d'Adip'Sculpt.

11. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Filiales et participations	Capital Social	Quote -part de capital	Résultat du dernier exercice
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)			
Hybrigenics Pharma Inc (en dollars)	200 000	100%	-28 293
Stemcis (en euros)	1 380 300	100%	-190 390
Participation (moins de 20 % du capital détenu)			
Hybrigenics Services SAS (en euros)	43 045	19,99%	-362 852

Les titres de Hybrigenics Pharma Inc sont dépréciés en totalité pour 188 K€.

12. Transactions avec les parties liées

Des facturations ont été établies entre Hybrigenics SA et Hybrigenics Services, en rémunération de services administratifs rendus (comptabilité, ressources humaines, informatique, services généraux).

Nous indiquons que l'ensemble de ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

13. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

Au 31 décembre 2019, la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS détenait 79,67 % des actions et des droits de vote.

14. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

En date du 20 septembre 2019, l'assemblée générale a procédé à l'apurement des pertes par une réduction de capital, par diminution du montant nominal des actions de 0,10€ à 0,01€. Le capital social a ainsi été réduit de 4.675.394,80€ à 467.539,48€, par imputation sur les pertes inscrites au compte "report à nouveau". Le solde du compte "report à nouveau" de 89.041.504,84€ a été imputé sur le compte prime d'émission ramené de 89.855.765,87€ à 814.261,03€.

Cette même assemblée générale a validé l'apport partiel d'actifs qui a entraîné une augmentation de capital et la constatation d'une prime d'apport. Le capital social a été ainsi augmenté de 467.539,48€ à 2.337.697,40€, divisé en 233.769.740 actions de 0.01€ chacune.

16. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Aucune opération sur les titres de la Société n'a été déclarée auprès de l'AMF au cours de l'exercice 2019.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Membres	Qualité	Autres mandats
Rémi DELANSORNE	Président du Conseil d'administration jusqu'au 14 octobre 2019 Directeur général	Néant
Pierre SERRURE	Administrateur indépendant jusqu'au 14 octobre 2019	Administrateur indépendant : Becap, Belgique Finco, Belgique
Albert SAPORTA	Administrateur indépendant jusqu'au 14 octobre 2019	Président du conseil de surveillance : Fabentech, France Président non-exécutif et administrateur : Alyatec, France Gérant : ASAP, France
Alain MUNOZ	Administrateur indépendant jusqu'au 14 octobre 2019	Administrateur indépendant : Zealand Pharma, Danemark Valneva SA, France Gérant : Science Business and Management, France
Mogens Vang Rasmussen	Administrateur indépendant jusqu'au 14 octobre 2019	Néant
Jean Paul ANSEL	Président du conseil d'administration depuis le 14 octobre 2019	PDG de DMS Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président d'Apelem Espagne Président de la SAS STEM CIS Président de la SAS ADIP'SCULPT
Philippe NERIN	Administrateur indépendant depuis le 14 octobre 2019	Président de la SATT AxLR Président de la société ISPHERES
Nuan SIMONYI	Administrateur depuis le 14 octobre 2019	Administratrice de DMS

Le Conseil du 14 octobre 2019 a pris acte, en conséquence de la réalisation de l'apport partiel d'actif, de la démission, à effet immédiat de :

- Monsieur Alain Munoz
- Monsieur Albert Saporta
- Monsieur Pierre Serrure
- Monsieur Mogens Vang Rasmussen

De leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Les 3 nouveaux administrateurs de la Société ont été nommé pour une durée de deux années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. Conventions entre les dirigeants ou actionnaires et une filiale

Néant.

3. Délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, vous trouverez joint au présent rapport en Annexe 2 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Les rapports complémentaires établis par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes, lors de l'utilisation par le conseil des délégations qui lui ont été consenties, ont été mis à votre disposition en application des dispositions légales.

4. Direction générale

Nous vous rappelons que le conseil d'administration avait opté en 2007, ainsi que le permettent les dispositions de l'article 14.1.1 des statuts, pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Cependant, en juillet 2017, le conseil d'administration a constaté que son président Monsieur Alain Munoz avait atteint la limite d'âge fixée dans les statuts et se retrouvait donc démissionnaire d'office.

Pour le remplacer, le Conseil a décidé de nommer M. Rémi Delansorne, et pour cela de modifier les modalités d'exercice de la direction générale et qu'en conséquence, le président du conseil d'administration assumera également les fonctions de directeur général de la Société jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 14 octobre a pris acte de la démission à effet immédiat de Monsieur Rémi Delansorne de ses fonctions d'administrateur.

M. Delansorne est néanmoins resté au poste de directeur general jusqu'au 12 mars 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les pertes de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit 735 506.85 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi porté à 735 506.85 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que les comptes annuels ne font apparaître ni dépense somptuaire et charge non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ni amortissement excédentaire.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-40-2 du Code de commerce, le détail des conventions relevant de l'article L 225-38 figure ci-dessous (conventions règlementées) :

1. Convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Personnes intéressées :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, Président du conseil d'administration de la société HYBRIGENICS, et président de la société STEM CIS.

Madame See Nuan SIMONYI, administratrice de DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et administratrice d'HYBRIGENICS.

Objet de la convention :

Convention de trésorerie entre les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, HYBRIGENICS et STEM CIS.

Aux termes de cette convention signée le 21 octobre 2019, les parties sont convenues de ce que DMS est chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie de ses filiales.

Conditions financières

Les avances de trésorerie seront productives d'intérêts calculés annuellement. Le taux retenu pour la rémunération de ces avances sera égal au taux maximum fiscalement déductible des avances en compte-courant, tel qu'il est défini aux articles 39-1.3 et 212 du Code Général des Impôts.

2. Conventions conclues au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Néant

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et L. 225-38 et suivants du code de commerce.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 1, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

C'est dans ces conditions que nous vous demandons de vous prononcer sur les résolutions dont le texte vous est proposé par votre conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

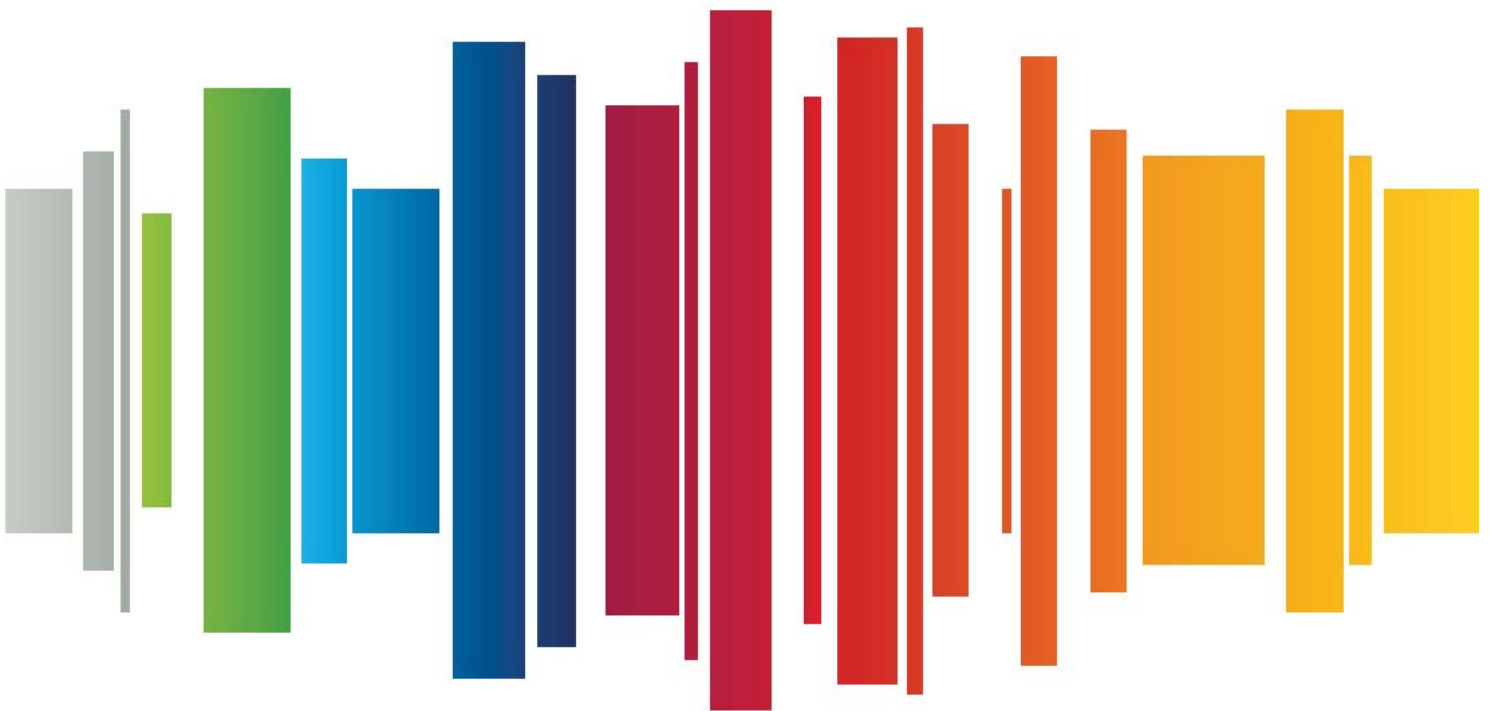
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	2 337 697	4 675 395	4 675 395	3 579 600	3 579 600
Nombre d'actions	233 769 740	46 753 948	46 753 948	35 795 998	35 795 998
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires Hors taxes	234 926	76 731	692 312	2 582 341	1 240 820
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-667 101	-7 617 042	-8 002 964	-4 372 174	-5 300 332
Impôt sur les bénéfices	-60 408	-347 576	-646 403	-614 073	-590 894
Dotations aux amortissements et provisions	128 814	258 920	153 796	151 986	146 380
Résultat net	-735 507	-7 528 386	-7 510 357	-3 910 087	-4 855 818
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-	-	-0,16	-0,10	-0,13
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-	-	-0,16	-0,11	-0,14
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	13	17	18	14
masse salariale	572 470	1 760 817	1 624 450	1 504 221	1 399 962
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	197 704	747 878	735 523	667 085	708 329

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital (L.225-129-1 et L.225-129-2).

Néant.



SA HYBRIGENICS

COMPTES ANNUELS

du **01/01/19** au **31/12/19**

BILAN ACTIF

31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/18
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 100 000.00	2 100 000.00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	76 215.67	39 843.15	36 372.52	48 458.99
Autres immobilisations corporelles	4 504 661.38	4 504 661.38		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 502 179.90	187 597.90	2 314 582.00	210 881.90
Créances rattachées à des participations	320 000.00	200 000.00	120 000.00	120 000.00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 548.97		5 548.97	207 252.54
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	9 508 605.92	7 032 102.43	2 476 503.49	586 593.43
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				11 350.84
Créances				
Clients (3)	81 816.66		81 816.66	72 426.48
Clients douteux, litigieux (3)	68 896.67	60 500.27	8 396.40	
Clients Factures à établir (3)	3 463.64		3 463.64	2 462.00
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	239 420.93		239 420.93	1 310 556.65
Fournisseurs débiteurs	7 693.74		7 693.74	418.50
Groupe et associés (3)	3 032 098.42		3 032 098.42	45 073.77
Débiteurs divers (3)	3 456.42		3 456.42	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	58 639.58		58 639.58	1 912 323.24
Charges constatées d'avance (3)				53 445.52
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 495 486.06	60 500.27	3 434 985.79	3 408 057.00
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				16.48
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	13 004 091.98	7 092 602.70	5 911 489.28	3 994 666.91

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 2 337 697.40)	2 337 697.40	4 675 394.80
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 627 603.53	89 855 765.87
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserve réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-85 720 977.49
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-735 506.85	-7 528 382.67
SITUATION NETTE	5 229 794.08	1 281 800.51
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 229 794.08	1 281 800.51
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	72 046.00	64 147.16
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	72 046.00	64 147.16
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	68 392.93	99 576.98
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	295 514.50	994 480.13
Fournisseurs, factures non parvenues	171 062.76	795 238.27
Dettes fiscales et sociales	74 224.39	654 393.62
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	454.62	9 517.66
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		92 331.62
TOTAL DETTES	609 649.20	2 645 538.28
Écarts de conversion passif		3 180.96
TOTAL GÉNÉRAL	5 911 489.28	3 994 666.91

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

609 649.20

2 645 538.28

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	234 926	100	76 731	100	158 195	206
dont à l'exportation : 228 554		97				
Montant net du chiffre d'affaires	234 926	100	76 731	100	158 195	206
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	138 936	59	17 658	23	121 278	687
Autres produits	167 897	71	1 034 213		-866 316	-84
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	541 759	231	1 128 602		-586 843	-52
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 251	1	30 363	40	-29 112	-96
Variation de stocks			1 228	2	-1 228	-100
Autres achats et charges externes	801 792	341	5 740 435		-4 938 643	-86
Impôts, taxes et versements assimilés	25 009	11	79 024	103	-54 014	-68
Salaires et traitements	572 470	244	1 760 817		-1 188 346	-67
Charges sociales	197 704	84	748 878	976	-551 174	-74
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	40 041	17	59 962	78	-19 921	-33
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.			159 898	208	-159 898	-100
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	35 461	15	16 808	22	18 654	111
Dotations aux provisions	53 312	23	22 252	29	31 060	140
Autres charges	175 282	75	146 885	191	28 398	19
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 902 324	810	8 766 548		-6 864 225	-78
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 360 564	-579	-7 637 946		6 277 381	-82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)			7 232	9	-7 232	-100
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	4 924	2			4 924	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 896	6			13 896	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts	16				16	
Différences positives de change	7		4 669	6	-4 663	-100
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	18 843	8	11 901	16	6 942	58
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.	187 598	80	200 016	261	-12 419	-6
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change	2 292	1	423	1	1 869	442
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	189 890	81	200 439	261	-10 550	-5
RÉSULTAT FINANCIER	-171 047	-73	-188 538	-246	17 491	-9
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-1 531 611	-652	-7 826 484		6 294 873	-80
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	877 104	373	8 560	11	868 544	
Sur opérations en capital	9 245	4	106 140	138	-96 895	-91
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	886 349	377	114 700	149	771 650	673
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	98 911	42	44 558	58	54 353	122
Sur opérations en capital	6 450	3	119 616	156	-113 166	-95
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	45 292	19			45 292	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 653	64	164 174	214	-13 521	-8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	735 696	313	-49 475	-64	785 171	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-60 408	-26	-347 576	-453	287 168	-83
TOTAL DES PRODUITS	1 446 952	616	1 255 203		191 748	15
TOTAL DES CHARGES	2 182 458	929	8 783 586		-6 601 127	-75
Bénéfice ou Perte	-735 507	-313	-7 528 383		6 792 876	-90

(3) Dont produits concernant les entités liées

18 820

7 232

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 5 911 489.28 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -735 506.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Apport partiel d'actifs :

En octobre 2019, le Conseil d'administration d'Hybrigenics a constaté la levée de l'ensemble des conditions suspensives et a donc entériné la finalisation de l'apport partiel d'actif du pôle DMS Biotech à Hybrigenics à effet au 1^{er} juillet 2019 (cf communiqué de presse du 15 octobre 2019).

En conséquence :

- la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS (DMS) est devenue actionnaire majoritaire de Hybrigenics à hauteur de 80% du capital d'Hybrigenics par souscription d'actions nouvelles émises en rémunération de l'apport partiel d'actifs,
- Hybrigenics détient désormais 100% de la société Stemcis qui détient elle-même 99,92% d'Adip'Sculpt,
- Le conseil d'administration d'Hybrigenics a été entièrement renouvelé avec trois nouveaux administrateurs (Mr. Jean-Paul Ansel, également président-directeur général de DMS, Mme. See-Nuan Simonyi, également administratrice de DMS, et Mr. Philippe Nérin, administrateur indépendant),
- Mr. Jean-Paul Ansel est président du conseil d'administration d'Hybrigenics.

Capitaux propres :

En date du 20/09/2019, l'assemblée générale a procédé à l'apurement des pertes par une réduction de capital, par diminution du montant nominal des actions de 0,10€ à 0,01€. Le capital social a ainsi été réduit de 4.675.394,80€ à 467.539,48€, par imputation sur les pertes inscrites au compte "report à nouveau". Le solde du compte "report à nouveau" de 89.041.504,84€ a été imputé sur le compte prime d'émission ramené de 89.855.765,87€ à 814.261,03€.

Cette même assemblée générale a validé l'apport partiel d'actifs qui a entraîné une augmentation de capital et la constatation d'une prime d'apport. Le capital social a été ainsi augmenté de 467.539,48€ à 2.337.697,40€, divisé en 233.769.740 actions de 0.01€ chacune.

La prime d'apport est de 2.813.34,50€ correspondant à la différence entre le montant de l'actif net apporté de 4.683.500,42€ et le montant de la valeur nominale de l'augmentation de capital de 1.870.157,92€ (Cf tableau de variation des capitaux propres).

Activité :

Hybrigenics est une société française de biotechnologie fondée en 1998. Hybrigenics s'est focalisée jusqu'à la fin de l'exercice 2018 sur la R&D pharmaceutique contre les cancers hématologiques, avec un programme de développement clinique basé sur l'inécalcitol et un programme de recherche de pointe sur les protéases spécifiques de l'ubiquitine.

Le programme de développement d'Hybrigenics reposait sur l'inécalcitol, un agoniste des récepteurs de la vitamine D actif par voie orale. L'échec de l'étude clinique de l'inécalcitol en double aveugle contre placebo dans cinq pays (France, Etats-Unis, Allemagne, Espagne et Belgique) dans la leucémie myéloïde aiguë (LMA) a entraîné l'arrêt du développement du seul candidat-médicament d'Hybrigenics. L'activité en 2019 dans ce domaine a consisté à clôturer tous les centres d'expérimentations cliniques dans le respect des exigences réglementaires de chaque pays, et à gérer le portefeuille des familles de brevets qui protègent l'utilisation de l'inécalcitol dans l'éventualité d'une reprise de ce produit par d'autres acteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques.

Historiquement, la recherche d'Hybrigenics s'est concentrée sur les protéases spécifiques de l'ubiquitine (USPs) validées en interne en tant que cibles oncologiques originales, et sur la découverte d'inhibiteurs d'USP comme nouveaux médicaments anti-cancéreux potentiels. Les activités de recherche ont été stoppées suite à l'échec et à l'arrêt du programme phare d'Hybrigenics basé sur l'inécalcitol. L'activité en 2019 s'est limitée à la gestion du portefeuille des familles de brevets dans le domaine et à la défense de la principale d'entre elles.

Le 8 février 2019, les contrats de travail des 4 derniers salariés de la société ont pris fin. L'activité propre de la

société se limite désormais à l'entretien des brevets, et à l'activité de Holding des filiales.

Evénements postérieurs à la clôture des comptes :

- Par décision du Conseil d'administration d'Hybrigenics lors de sa réunion du 12 mars 2020, Monsieur Julien Gauthier a été nommé Directeur général de la société, en remplacement de M. Rémi Delansorne.

- Point de situation Covid-19 :

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, sont survenues la crise sanitaire évolutive du COVID-19 et, en France et dans de nombreux pays, des mesures de confinement. La situation dans le contexte actuel est incertaine et évolutive, et, à ce stade il est difficile d'anticiper les impacts sur la société Hybrigenics.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont imputés sur les primes d'émission et de fusion et, en cas d'insuffisance, comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

31/12/2019

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans ans
- Mobilier	10 ans

A chaque clôture, la Société examine si un indice de perte de valeur existe sur ses actifs immobilisés. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué de manière à vérifier que la valeur nette comptable n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus important entre la juste valeur (valeur vénale) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, définie comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable des actifs, une perte de valeur est comptabilisée afin de ramener cette dernière à sa valeur recouvrable. La nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

La Société enregistre dans ce poste les titres de participation qu'elle détient ainsi que les créances attachées à ces participations.

Les immobilisations financières sont également composées des dépôts de garantie versés aux bailleurs.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et de charges d'amortissement d'immobilisation sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Lorsqu'il n'a pu être utilisé pour compenser un impôt dû, le crédit d'impôt fait l'objet d'un remboursement.

Hybrigenics a pris l'option de ne pas immobiliser l'ensemble de ses dépenses de développement. Elle les enregistre donc au compte de résultat sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Les brevets et demandes de brevets développés en interne par Hybrigenics SA ne sont pas immobilisés.

Le poste « Licences inecalcitol » d'un montant brut de 2100 k€ est composé des versements effectués en contrepartie du droit d'utiliser, de développer et de commercialiser la molécule de l'inecalcitol.

La Société a effectué un paiement initial de 1 M€ à la signature des contrats avec ses partenaires, la société Theramex et l'Université de Louvain, en novembre 2005. Ce paiement initial est assorti de paiements conditionnels (milestones) dont la réalisation est subordonnée au franchissement des différentes phases du développement du médicament. Au 31 décembre 2008, deux milestones de 550 k€ chacun ont été comptabilisés, correspondant à l'entrée en Phase Clinique 1 en décembre 2006 et à l'entrée en Phase Clinique 2 en novembre 2007 de l'inecalcitol.

Depuis le 31/12/2018, compte-tenu de l'arrêt de l'activité de la société, les licences sont dépréciées.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

31/12/2019

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
			suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 243 541				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	122 042				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	4 216 616			
		Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique	287 406		1 570		
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL		4 626 064		1 570		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations	530 882		2 291 298		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	207 253		5 549		
TOTAL		738 134		2 296 847		
TOTAL GENERAL		7 607 739		2 298 417		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL		143 541	2 100 000		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		45 827	76 216		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			4 216 616	
		Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier		931	288 045		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			46 757	4 580 877		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			2 822 180		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		207 253	5 549		
TOTAL			207 253	2 827 729		
TOTAL GENERAL			397 550	9 508 606		

ETAT DES AMORTISSEMENTS

31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 243 815	9 146	152 961	2 100 000
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outill. industriels		73 310	8 954	42 421	39 843
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		4 217 781	15 172	87 616	4 145 337
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		288 394	6 769	34 826	260 336
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	4 579 485	30 895	164 863	4 445 516
	TOTAL GENERAL	6 823 300	40 041	317 824	6 545 516

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissements					
	Provisions pour hausse des prix					
	Amortissements dérogatoires					
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>					
	Pour prêts d'installation					
	Autres provisions réglementées					
TOTAL						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	36 279	4 000		40 279	
	Prov. pour garanties données aux clients					
	Prov. pour pertes sur marchés à terme					
	Provisions pour amendes et pénalités					
	Provisions pour pertes de change	16		16		
	Prov. pour pensions et obligations similaires					
	Provisions pour impôts					
	Prov. pour renouvellement des immobilisations					
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations					
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	27 852	49 312	45 397	31 767		
TOTAL		64 147	53 312	45 413	72 046	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles	159 898		60 909	98 988
		- corporelles				
		- Titres mis en équivalence	200 000	187 598		387 598
		- titres de participation				
	- autres immobs financières					
	Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	57 225	35 461	32 186	60 500		
Autres provisions pour dépréciation						
TOTAL		417 123	223 059	93 095	547 087	
TOTAL GÉNÉRAL		481 270	276 371	138 508	619 133	
Dont provisions pour pertes à terminaison						
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		88 773	138 492		
	- financières		187 598	16		
	- exceptionnelles					

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges sont essentiellement composées :

- D'un litige existant depuis l'exercice 2017 avec la société Econocom portant sur la fin d'un contrat de fourniture d'infrastructures informatiques (serveurs et sauvegardes) dont le risque est estimé à 40 K€.
- D'un litige prud'hommial relatif à des demandes de réévaluation d'indemnités de départ pour 32 k€.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

31/12/2019

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

la SA Hybrigenics détient :

- 19,99% des titres de la société Hybrigenics Services, comptabilisés pour une valeur de 23 k€ dans les comptes. La créance envers Hybrigenics Services pour 320 k€ a été dépréciée à hauteur de 200 k€, compte-tenu de la situation financière d'Hybrigenics Services.

- 100% des titres de la société Hybrigenics Pharma Inc, comptabilisés pour une valeur de 188 k€ dans les comptes. Compte-tenu de l'arrêt de l'activité d'Hybrigenics Inc, les titres de participations de cette filiale sont totalement dépréciés au 31 décembre 2019.

- 100% des titres de la société Stemcis, comptabilisés pour une valeur de 2 291 k€ dans les comptes (suite à apports partiels d'actifs).

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)	200 000	184 728	100.00	187 598					-28 293	
HYBRIGENICS PHARMA INC - 50 MILK STREET 99000 BOSTON - Observations	en dollars									
STEMCIS - 2 RUE MAXIME RIVIERE 97490 SAINTE CLOTILDE - 504934050	1 380 300	-476 106	100.00	2 291 298	2 291 298	2 691 702		451 436	-190 390	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)	43 045	1 612 138	19.99	23 284	23 284	320 000		2 969 016	-362 852	
HYBRIGENICS SERVICES - 1 RUE PIERRE FONTAINE 91000 EVRY COURCOURONNES - 512300534 Observations	Chiffres 2018									

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	320 000	40 000	280 000
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	5 549		5 549
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	68 897	68 897	
	Autres créances clients	85 280	85 280	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques	60 408	60 408	
	Etat & autres	100 686	100 686	
	coll. publiques	78 327	78 327	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	3 032 098	3 032 098		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	11 150	11 150		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		3 762 395	3 476 846	285 549
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

31/12/2019

PRODUITS À RECEVOIR

Ils sont essentiellement composés des demandes de plafonnement CET pour les exercices 2018 et 2019.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 464
Autres créances	95 679
Disponibilités	
TOTAL	99 143

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le 20/09/2019, ont été constatées 2 opérations :

- Une diminution du capital social par diminution de la valeur nominale des actions de 0,10€ à 0.01€. Le capital social est ainsi passé de 4.675.394,80€ à 467.359,48€. Cette diminution était motivée par l'absorption des pertes antérieures.

- Une augmentation du capital social à travers l'apport partiel d'actifs de DMS. Le capital social est ainsi passé de 467.359,48€ à 2.337.697,40€, divisé en 233.769.740 actions de 0.01€ chacune.

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	46 753 948.00	0.10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	233 769 740.00	0.01

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

31/12/2019

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	4 675 395	1 870 158	4 207 855	2 337 697
Primes liées au capital social	89 855 766	2 813 343	89 041 505	3 627 604
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau	-85 720 977	-7 528 383	-93 249 360	
Résultat de l'exercice	-7 528 383	-735 507	-7 528 383	-735 507
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 281 801	-3 580 389	-7 528 383	5 229 794

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les dettes financières sont constituées des dépôts de garantie reçus des sous-locataires de la Société.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	68 393	68 393		
Fournisseurs & comptes rattachés	466 577	466 577		
Personnel & comptes rattachés	29 032	29 032		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 095	23 095		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	15 695	15 695		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	6 402	6 402		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	455	455		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	609 649	609 649		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	171 063
Dettes fiscales et sociales	26 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER**197 180**

ENGAGEMENTS

31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Information non significative

ENGAGEMENTS DONNESEngagements conditionnels

Dans le cadre de l'acquisition des licences inecalcitol en novembre 2005, la Société s'est engagée à effectuer des paiements futurs conditionnels, dont l'exigibilité sera fonction du franchissement des différentes phases de développement et du succès de la commercialisation d'un médicament issu de la molécule. Le solde de ces paiements conditionnels au 31 décembre 2019 s'élève à 1 900 k€.

Par ailleurs, le contrat d'acquisition des licences inecalcitol, toujours effectif au 31 décembre 2019, prévoit le paiement par Hybrigenics de royalties à hauteur de 3% des ventes futures de médicaments, ce qui paraît peu probable à ce stade.

Autres engagements

- Le compte titres détenu par Hybrigenics dans le capital de STEM CIS est nanti à hauteur de 80% au profit d'un établissement bancaire prêteur de la société STEM CIS.

HONORAIRES VERSÉS C.A.C

31/12/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
ERNST & YOUNG		110 000
DELOITTE	27 000	
TOTAL	27 000	110 000

LES EFFECTIFS

31/12/2019

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES

Montants

Organes d'administration

147 096

Organes de direction

270 776

Organes de surveillance

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

31/12/2019

Le résultat exceptionnel de la période s'élève à 735 k€ correspondant à 886 K€ de produits et à 151 K€ de charges.

Les produits sont principalement liés à la reprise des factures non parvenues comptabilisées au titre des exercices précédents, qui n'ont jamais été reçues ou dont les montants facturés sont inférieurs à l'estimation initiale.

Par ailleurs, les produits prennent également en compte le montant du CIR 2018 qui a été réévalué postérieurement à l'arrêté des comptes 2018 pour 190 K€.

Les charges exceptionnelles correspondent à des régularisations comptables pratiquées suite au changement d'actionnariat.

COORDONNEES DE LA SOCIETE :

HYBRIGENICS

393 RUE CHARLES LINDBERGH
34130 MAUGUIO

SIREN 415 121 854

HYBRIGENICS

Société anonyme

393 rue Charles Lindbergh

34130 Manguio

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

HYBRIGENICS

Société anonyme

393 rue Charles Lindbergh

34130 Manguio

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société HYBRIGENICS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYBRIGENICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les informations relatives à l'évaluation des titres de participations décrites dans l'annexe. Celles-ci sont en adéquation avec le plan comptable général.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant d'évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Perpignan, le 30 avril 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Alain HUDELLET